



LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veuillot

À propos de nos mariages

Lettre des doyens du District de France

Bien chers fidèles,

Le 4 avril dernier, la commission pontificale *Ecclesia Dei* rendait publique une lettre de son président, le cardinal Müller, relative aux mariages célébrés par les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Explicitement approuvé par le pape qui en a ordonné la publication, ce document entend régir les mariages célébrés dans le cadre de la Tradition catholique.

Suite à cette lettre, une vaste campagne de communication, émanant d'horizons très différents, veut laisser croire que par ce geste, le pape reconnaît purement et simplement les mariages que nous célébrons, voire reconnaît la validité de tous les mariages que nous avons pu célébrer jusque-là. La réalité est, hélas, bien différente.

Parce que cette question vous touche au plus près, qu'elle concerne votre foyer, vos enfants en âge de contracter mariage, votre avenir, nous nous devons de vous éclairer tant sur la portée réelle de ce document romain que sur notre attitude.

L'évidente validité de nos mariages

Vous le savez, depuis quarante ans maintenant, les autorités romaines refusent de reconnaître la validité des mariages que nous célébrons, et ce malgré le droit de l'Église.

Certes, ce droit prévoit que le sacrement de mariage soit célébré devant le curé de paroisse ou son délégué, ainsi que devant au moins deux témoins¹. C'est ce qu'on appelle la forme canonique du mariage, nécessaire à sa validité. Or les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X n'étant ni curés de paroisse ni délégués par eux, certains soutiennent que les mariages qu'ils célèbrent sont invalides, par défaut de forme canonique. Sous ce motif, les tribunaux tant romains que diocésains n'hésitent pas à déclarer nuls ces mariages. Ce faisant, ils s'opposent pourtant au droit le plus fondamental de l'Église².

En effet, ce même droit canon³ prévoit le cas où « il n'est pas possible d'avoir ou d'aller trouver sans grave inconvénient un assistant compétent selon le droit ». Si une

telle situation était prévue durer trente jours, alors la loi ecclésiastique reconnaît aux futurs le droit d'échanger valablement et licitement leurs consentements devant les seuls témoins laïcs ; sans curé de paroisse donc, ni de prêtre délégué par lui. Cependant, pour la licéité de l'acte, ces futurs mariés doivent faire appel si c'est possible à n'importe quel prêtre. Un mariage ainsi célébré l'est selon la forme appelée extraordinaire. C'est sous cette forme que, depuis quarante ans, nous recevons valablement et licitement l'échange de vos consentements, sans qu'aucun doute soit possible.

L'état de nécessité

Car vous le savez, il n'existe hélas aucun doute sur la situation extraordinairement dramatique que

¹ Code de 1917, canon 1094 ; Code de 1983, canon 1108

² Ce sont en effet les axiomes fondamentaux du droit qui sont en jeu : La loi suprême est le salut des âmes, et Les sacrements sont pour les hommes bien disposés.

³ Code de 1917, canon 1098 ; Code de 1983, canon 1116

SOMMAIRE

PAGE 1 - À propos de nos mariages
par les doyens du District de France

PAGE 5 - Sermon de S. E. Mgr M. Lefebvre aux confirmations du 22 mai 1977 à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

PAGE 10 - Fatima, la clé d'un siècle d'histoire
Par M. l'abbé Jean-Pierre Boubée

PAGE 13 - Le Cœur immaculé de Marie (1)
Par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 15 - Histoire de Saint-Nicolas (6)
Par Vincent Ossadzow

PAGE 16 - Activités de la paroisse



Les noces de Cana (Giotto)

traverse l'Église⁴. Celle-ci subit toujours plus aujourd'hui ce que Mgr Lefebvre appelait "le coup de maître de Satan" : « Diffuser les principes révolutionnaires par l'autorité de l'Église elle-même.⁵ » Nous voyons en effet les autorités de l'Église, depuis le siège de Pierre jusqu'au curé de paroisse, porter directement atteinte à la foi catholique par un humanisme dévoyé qui, plaçant au pinacle le culte de la conscience, détrône d'autant Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi, la royauté du Christ sur les sociétés humaines est simplement ignorée, voire combattue, et l'Église est saisie par cet esprit libéral qui se manifeste spécialement dans la liberté religieuse, l'œcuménisme et la collégialité. À travers cet esprit, c'est la nature même de la Rédemption réalisée par le Christ qui est remise en cause, c'est l'Église catholique unique arche du salut qui est niée dans les faits. La morale catholique elle-même, déjà ébranlée dans ses fondements, est renversée par le pape François, par exemple lorsque celui-ci ouvre explicitement la voie à la communion des divorcés « remariés » vivant maritalement. Cette attitude dramatique des auto-

rités ecclésiales entraîne sans aucun doute un état de nécessité pour le fidèle. En effet, il y a non seulement

« Cette attitude dramatique des autorités ecclésiales entraîne sans aucun doute un état de nécessité pour le fidèle. »

grave inconvénient, mais encore réel danger à remettre son salut entre les mains de pasteurs imbus de cet esprit « adultère⁶ », délétère tant pour la foi que pour la morale. Nous n'avons d'autre choix que de nous protéger d'une telle autorité, parce qu'elle « est dans une situation d'incohérence et de contradiction permanente » et que, « tant que cette équivoque ne sera pas dissipée, les désastres se multiplieront dans l'Église⁷. » Nous vivons ces circonstances où la véritable obéissance réclame de désobéir⁸, car « il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29). Aussi longtemps que cette équivoque des autorités ecclésiales ne

sera pas dissipée, persistera également le grave inconvénient prévu par le canon 1098, et sera donc justifiée la célébration de mariages selon la forme extraordinaire.

De plus, le mariage impliquant comme tout sacrement une profession de foi, on ne peut contrer le droit des fidèles aux sacrements en leur imposant un ministre qui oriente habituellement son ministère dans la direction adultère officialisée à Vatican II, alors qu'ils ont la possibilité d'en référer à un prêtre indemne de cette prévarication de la foi.

La portée du document romain

À la lumière de ces principes apparaît la portée réelle du document romain. Persistant dans la ligne désastreuse de Vatican II, les autorités romaines prétendent tout simplement vous priver de la forme extraordinaire du mariage, par négation de l'état de nécessité. Ce document veut donc vous obliger à recourir pour votre mariage à un prêtre diocésain, ne laissant aux prêtres de la FSSPX que la possibilité de célébrer la messe qui suit. La Commission *Ecclesia Dei* prévoit en effet que, « dans la mesure du possible, la délégation de l'Ordinaire pour assister au mariage (des

⁴ Quand bien même un doute aurait subsisté quant à l'existence de cette situation d'exception autorisant l'usage de la forme extraordinaire du mariage, il faut souligner que, selon le droit, l'Église suppléerait au manque de juridiction (Code de 1917, canon 209 ; Code de 1983, canon 144), gardant donc à l'acte toute sa validité.

⁵ Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Éditions saint Gabriel, 1977, p. 5-6

⁶ Mgr Lefebvre, *Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX*, in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

⁷ Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Éditions saint Gabriel, 1977, p. 5-6

⁸ Mgr Lefebvre, *L'obéissance peut-elle nous obliger à désobéir ?*, note du 29/03/1988 in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

fidèles de la FSSPX) sera donnée à un prêtre du diocèse (ou du moins à un prêtre pleinement régulier) pour qu'il reçoive le consentement des parties [...] ; suivra alors la célébration de la Sainte Messe votive par un prêtre de la Fraternité. »

C'est seulement « en cas d'impossibilité ou s'il n'existe pas de prêtre du diocèse qui puisse recevoir le consentement des parties, que l'Ordinaire peut concéder directement les facultés nécessaires au prêtre de la Fraternité. » Autrement dit, c'est seulement et seulement si il existe un cas de nécessité – dont on ignore la nature, puisqu'il ne s'agit plus du grave dommage que l'esprit libéral cause à la foi catholique – que l'évêque pourra donner délégation à un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X. Tout autre mariage célébré par un prêtre de la FSSPX sans délégation explicite de l'Ordinaire continuera à être considéré invalide par les actuels détenteurs de l'autorité suprême.

Outre qu'une telle décision est aussi injuste que nulle, elle fait une nouvelle entorse à l'esprit du droit. La commission *Ecclesia Dei* s'y permet en effet ce que même le nouveau code de droit canonique s'était interdit, à savoir mettre sous la coupe de l'Ordinaire la forme extraordinaire du mariage, et ce au dépend du droit naturel au mariage⁹.

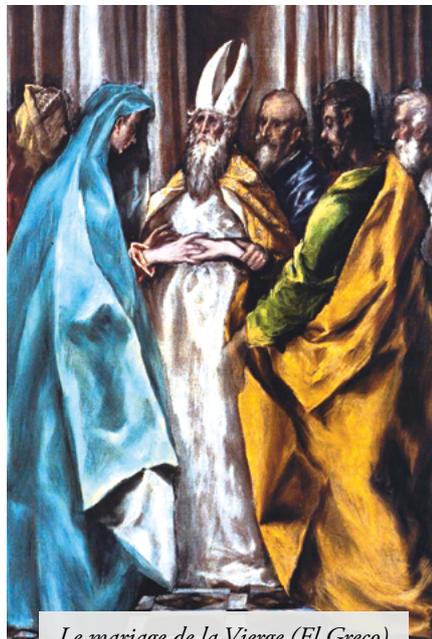
Nos mariages, très certainement valides hier, aujourd'hui et demain

Aussi, tant que durera cet état dramatique de l'Église et l'équivoque destructrice dans laquelle vivent les plus hautes autorités de l'Église, nous continuerons pour notre part à user de la forme extraordinaire du mariage, sans la laisser indûment régenter par l'Ordinaire.

Nous continuerons donc à célébrer valablement et licitement vos mariages dans nos églises et chapelles, comme nous l'avons toujours fait jusque-là, nous en référant pour cela aux canons 1098 de l'ancien code

et 1116 du nouveau, indépendamment de toute entente préalable avec l'Ordinaire.

À ceux qui objecteraient qu'une telle pratique serait désormais invalide puisque les autorités ecclésiastiques offrent une possible délégation de l'Ordinaire, nous leur répondrons que l'état de nécessité qui légitime notre façon de faire n'est pas canonique mais dogmatique, que l'impossibilité de recourir aux autorités en place n'est pas physique mais morale. Nous ne voulons tout sim-



Le mariage de la Vierge (El Greco)

plement pas abandonner les âmes qui, acculées par les circonstances, se confient à notre ministère. Elles n'ont pas fui des autorités prévaricatrices pour qu'on les leur impose au cours d'une des cérémonies les plus importantes de leur vie. Par ailleurs ceux qui nous font une telle objection montrent qu'ils connaissent bien peu le droit de l'Église, lequel raisonne inversement. Celui-ci permet en effet à des fidèles de se placer volontairement dans le cas de nécessité pour contracter valablement et licitement un mariage selon la forme extraordinaire, quand bien même ils auraient la possibilité de faire autrement.¹⁰ Dans le cas où certains fidèles obtiendraient

d'un curé la possibilité de voir leur mariage célébré dans son église paroissiale, nous nous en tiendrons à nos sages coutumes établies par le temps. Dans la mesure où ce curé serait habituellement bien disposé

⁹ Cf. André Sale, *La forma straordinaria e il ministro della celebrazione dal matrimonio secondo il codice latino e orientale*, éditions Pontificia Università Gregoriana, Rome 2003, pp. 142 à 154 : à la veille du concile Vatican II, plusieurs évêques et cardinaux demandèrent une modification du canon 1098 relatif à la forme extraordinaire du mariage. Pour éviter les abus dans l'usage de cette forme, ils proposèrent qu'elle ne puisse être utilisée sans que les époux aient tenté au moins un recours à l'Ordinaire, et jamais contre l'avis de ce dernier. Aussi, un projet de modification dudit canon fut proposé lors de la 4^e session du concile : « [Forma extraordinaria celebrationis matrimonii] Ad valide contrahendum matrimonium coram solis testibus extra periculum mortis, præter conditiones præscriptas in can. 1098 CIC, requiritur : a) ut petitio Ordinarii loci faciendâ, si fieri possit, ommissa non fuerit, vel matrimonium non celebretur nisi post mensem ab interposita petitione sine responsione ; b) ut matrimonium non celebretur contra ordinarii vetitum (Conc. Vatican. II ; Periodus III, in AS 3, pars 8, 1075). La forme extraordinaire de la célébration du mariage. Pour contracter valablement un mariage en dehors du péril de mort et devant les seuls témoins, et au-delà des conditions prescrites au can. 1098, il est requis : a) que la demande à faire auprès de l'Ordinaire du lieu, n'ait pas été omise, si possible, ou que le mariage ne soit pas célébré avant une durée d'un mois postérieure à l'envoi de la demande et sans avoir obtenu de réponse ; b, que le mariage ne soit pas célébré contre l'interdiction de l'Ordinaire. » Après une discussion difficile, les pères conciliaires décidèrent majoritairement de laisser la décision entre les mains du Pape et de la Commission pour la révision du droit canonique. Cette Commission aborda plusieurs fois ce point (en 1970, 1975, 1977, 1978 et 1982), mais les discussions furent âpres. Finalement, le canon 1116 du nouveau code reprenait substantiellement le canon 1098, sans y introduire le moindre devoir de recourir à l'ordinaire pour utiliser la forme extraordinaire du mariage. Le motif en était que soit assuré le droit naturel au mariage en toutes circonstances.

¹⁰ Le 13 mars 1910, la Sacrée Congrégation des Sacrements déclare valide le mariage devant les seuls témoins de ceux qui se rendent, pour tourner la loi, dans une région où existe l'impossibilité commune. Cf. Naz, *Traité de Droit Canonique* in. can. 1098, T. II n° 426 p.377 note 2.

vis-à-vis de la Tradition de l'Église et nous laisserait le soin de la prédication, nous ne verrions pas d'objection à ce que celui-ci reçoive les consentements selon le rituel traditionnel, tout en laissant à un prêtre de notre Fraternité la célébration de la messe¹¹. Mais nous refuserons cette célébration de la messe si, délégation devant être donnée, celle-ci nous était refusée, au profit par exemple d'un prêtre *Ecclesia Dei*. Pour le bien du sacrement de mariage, pour le bien de vos foyers, pour le bien de vos âmes, nous n'entendons pas non plus soumettre la cause de vos mariages à une juridiction ecclésiastique dont les tribunaux déclarent nuls des mariages certainement valides, sous le faux

prétexte du manque de maturité psychologique des contractants. Nous savons en outre combien ces mêmes tribunaux entérinent de fait le divorce catholique par le biais de la procédure simplifiée de nullité de mariage promulguée par le pape François. C'est pourquoi nous continuerons à ne reconnaître comme ultime juge de ces questions que la commission Saint Charles Borromée, que la Fraternité Saint-Pie X a dû établir précisément en raison de ces déclarations de nullité certainement invalides.

Conclusion

Enfin, qu'il nous soit permis d'exprimer notre grand étonnement au sujet de cette décision romaine et de l'écho qu'elle a reçu. La prélatrice personnelle que l'on fait miroiter à la Fraternité Saint-Pie X était censée nous reconnaître tels que nous sommes, et nous garder dans l'indépendance à l'endroit des Ordinaires du lieu. Or les premières décisions prises consistent à soumettre injustement nos mariages à ces Ordinaires, avant de conditionner demain l'ouverture de nos nouvelles Maisons à leur approbation. C'est dire combien la duplicité de langage ne règne pas seulement dans le domaine de la foi et de la morale, mais encore dans ces questions canoniques.

Aussi, en cette année centenaire des apparitions de Fatima, nous invoquons le Cœur Immaculé de Marie non pas pour qu'Elle mette fin à

notre situation canonique jugée irrégulière par certains, mais afin que l'Église soit libérée de son occupation moderniste et que ses plus hautes autorités retrouvent le chemin suivi par l'Église jusqu'à Vatican II. C'est alors, que nos évêques pourront remettre leur épiscopat entre les mains du Souverain Pontife¹².

Abbé David Aldalur

Doyen du doyenné de Bordeaux

Abbé Xavier Beauvais

Doyen du doyenné de Marseille

Abbé François-Xavier Camper

Doyen du doyenné de Lyon

Abbé Bruno France

Doyen du doyenné de Nantes

Abbé Thierry Gaudray

Doyen du doyenné de Lille

Abbé Patrick de La Rocque

Doyen du doyenné de Paris

Abbé Thierry Legrand

Doyen du doyenné de Saint-Malo

Ont également cosigné cette lettre :

R.P. Jean-Marie

Supérieur de la Fraternité de la Transfiguration

R.P. Placide

Prieur du monastère bénédictin de Bellaigue

R.P. Antoine

Gardien du monastère capucin de Morgon



BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Ville

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à M. Éric Brunet, LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

¹¹ Ce faisant, nous n'entendrions pas pour autant entériner l'injustice manifeste de la nouvelle décision romaine, laquelle rend inapte un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X à recevoir juridiction d'un curé de paroisse, et frustre ce dernier d'un pouvoir qui lui est pourtant ordinaire.

¹² Mgr Lefebvre, *Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la FSSPX*, in *Fideliter*, hors série des 29 et 30 juin 1988

Sermon de S. E. Mgr M. Lefebvre

Aux confirmations du 22 mai 1977 à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Le style oral a été conservé

*Mes bien chers enfants, mes bien chers frères,
C'est avec une grande satisfaction, une grande joie, que je viens aujourd'hui
donner le sacrement de Confirmation à ces enfants (...)*



Monseigneur Lefebvre

Des sacrements certainement valides

Et disons-le tout de suite : pourquoi me suis-je permis de venir ici, à Saint-Nicolas du Chardonnet, pour vous conférer ce sacrement de confirmation ? J'y viens sur la demande de vos parents, sur la demande de vos prêtres, qui vous ont conduits ici et qui m'ont demandé de venir. Ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative de venir ici, à Saint-Nicolas du Chardonnet. (...) Et si je

viens, c'est précisément parce que vos parents veulent être assurés que lorsque vous rentrerez chez vous dans quelques instants, lorsqu'ils vous embrasseront, heureux de vous savoir confirmés, de savoir que vous avez reçu d'une manière plus plénière la grâce du baptême par le sacrement de confirmation... ils seront certains que vous aurez reçu cette grâce. Alors qu'aujourd'hui, dans la confusion dans laquelle se trouve l'Église, vos parents peuvent

légitimement se demander si le sacrement de confirmation, donné comme il l'est par beaucoup de prêtres désormais délégués par les évêques, si ces sacrements sont vraiment porteurs de la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ. Car c'est cela qui compte pour nous. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est le gage de la vie éternelle. Par conséquent il s'agit de votre salut. **On ne peut pas hésiter, lorsqu'il s'agit du salut, à prendre les voies les plus sûres, et non pas des voies douteuses.** Et les prêtres n'ont pas le droit de donner un sacrement qui n'est pas certainement valide. C'est pourquoi je n'ai pas hésité à venir. Peut-être me dira-t-on : « Ce que vous dites, c'est de la présomption, c'est de l'orgueil. Pourquoi vous, vous donnez un sacrement valide, et les autres ne le donneraient-ils pas ? » Eh bien, c'est parce que tout simplement je fais ce que mes prédécesseurs, ce que les prêtres, autrefois, les évêques faisaient. Je n'ai rien changé, je ne change rien au rite de la confirmation qui a été donnée pendant deux mille ans dans l'Église. Si donc le sacrement que je donnais aujourd'hui n'était pas valide, il faudrait dire que pendant deux mille ans l'Église a donné des sacrements invalides. Et cela, je ne puis pas le croire, précisément parce que nous ne voulons rien changer, nous sommes certains de ce que nous donnons. Ce sont ceux qui changent qui peuvent se demander si ce qu'ils donnent est vraiment valide, est vraiment fructueux et confère la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ. (...)

Et que fera l'évêque tout à l'heure, dans quelques instants, lorsqu'il va vous donner le sacrement de Confirmation ? Il va vous signer du signe de la Croix, sur votre front,

afin que vous manifestiez par là que vous croyez à la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous croyez en Notre Seigneur Jésus-Christ. Et c'est cela notre foi. Nous croyons que Jésus-Christ est le **seul salut**, la seule voie du salut, que sans lui on ne peut pas aller au Ciel. Il l'a dit lui-même : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. Rien. Vous ne pouvez rien faire... Je suis la porte de la bergerie. Celui qui ne passe pas par moi n'entre pas dans la bergerie... Je suis la vigne. Celui qui n'est pas enté sur moi n'aura pas la vie éternelle, il est bon à être jeté au feu. » (...) Demandez donc à la très sainte Vierge Marie s'il y a un autre sauveur ici-bas que son divin fils Jésus. La très sainte Vierge Marie n'a qu'un nom dans son cœur, dans son intelligence, dans sa volonté, dans son âme : le nom de Jésus. (...)

Le refus de la nouvelle religion

Et c'est pour cela que nous n'acceptons pas la nouvelle religion. Parce que la nouvelle religion, qui est faite d'un faux œcuménisme, nous conduit vers des sauveurs qui ne sont pas Notre Seigneur Jésus-Christ, nous ferait croire qu'on peut se sauver en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ, que l'Église catholique n'est pas la seule vraie religion. Ce faux œcuménisme agit comme un dissolvant sur toute notre sainte religion catholique. (...)

C'est ce faux œcuménisme qui nous a changé toute notre sainte religion, et d'abord en changeant le saint sacrifice de la Messe, pour en faire une espèce d'assemblée œcuménique dans laquelle pour finir tout le monde pourra communier. **Les pécheurs publics, les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, tout le monde pourra communier à cette communion, à cette assemblée, qui est une fausse Eucharistie.** Et parce qu'on a voulu changer notre sacrifice de la Messe et en faire une espèce d'intercommunion, ce qui

se fait de plus en plus d'ailleurs dans l'Église, on a tué le Sacerdoce. Car le prêtre est fait pour le sacrifice de la Messe et non pas pour une Eucharistie œcuménique. Alors il devient simplement un président d'assemblée, et de cela, nous n'en voulons pas.

Nous voulons que nos prêtres soient des sacrificateurs, soient des hommes qui participent au Sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ, par la grâce du sacrement de l'Ordre. Eux seuls sont prêtres, unis à Notre Seigneur Jésus-Christ, le **seul grand prêtre**. Car Notre Seigneur Jésus-Christ est notre seul sauveur, il est donc notre seul grand prêtre, et seuls ceux qui sont unis à lui par le sacrement de l'Ordre peuvent offrir le sacrifice de la Messe, et doivent offrir le sacrifice de la Messe ; ce sacrifice qui par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ répandu sur

“ *Nous voulons que nos prêtres soient des sacrificateurs, des hommes qui participent au Sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ.* »

l'autel par l'Eucharistie, dans nos âmes par la communion à la victime qui s'offre sur l'autel, rachète nos péchés, nous délivre de nos péchés, car nous sommes pécheurs. Et de cela on ne veut plus non plus parler, et c'est ça qui change la doctrine aussi de l'Église.

Car s'il faut accepter à notre communion les hérétiques, les pécheurs, les infidèles, les pécheurs publics, à ce moment nous n'avons plus de distinction entre ceux qui sont pécheurs et ceux qui ne le sont pas, ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. Et cela c'est contraire à la doctrine de l'Église, à notre Credo, à notre catéchisme. C'est pourquoi l'enseignement du catéchisme est complètement changé, parce qu'il doit pouvoir s'adapter à toutes les religions.

Notre-Seigneur est le seul roi

Enfin Notre-Seigneur est notre **seul roi**. Il est notre seul sauveur, notre seul prêtre et notre seul roi. Et il l'est par nature. Par le fait même que le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu, Dieu lui-même est descendu sur la terre et a pris un corps comme le nôtre, cette personne qui s'appelle Jésus-Christ est Dieu. Et devant Jésus-Christ nous devons nous incliner, et adorer Notre Seigneur Jésus-Christ. Et si nous l'adorons, nous l'adorons précisément comme notre seul sauveur. Oh, comme nous avons besoin du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ ! Aujourd'hui plus que jamais.

Nous ne pouvons pas nous passer de la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle doit être partout pour nous.

Elle doit être dans nos maisons, dans nos chambres, elle doit être sur nous, elle doit être parmi nous,

Conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

lundi 15 mai 2017, 19 h 30 : Paul Claudel et les Pères de l'Église
par Madame Dominique Millet-Gérard

21 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS - (métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)
Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €) - tél : 01 42 22 00 26 - www.iuspx.fr

partout, la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et cette Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ que l'on voit à toutes les croisées des chemins de notre bonne France, de notre belle France, tous ces calvaires qui ont été élevés par les générations précédentes, qui montrent la foi qu'on avait en Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'ont eue nos ancêtres, et toutes ces belles églises qu'ils ont élevées... Pourquoi ? Pour le sacrifice de la Messe, et non pas pour une communion œcuménique, non pas pour une Eucharistie œcuménique.

C'est pourquoi nous avons le droit d'être dans cette église, car cette église, comme les autres, a été construite pour offrir le saint sacrifice de la Messe, pour que le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ se répande sur nos autels, pour que Notre Seigneur Jésus-Christ soit présent sur nos autels. Alors c'est ce que nous disons, avec beaucoup de respect d'ailleurs, aux évêques et aux archevêques qui voudraient nous chasser de nos églises, de nos propres églises qui ont été construites pour le saint sacrifice de la Messe, et qui voudraient en faire

des temples, qui les transforment pour les donner aux musulmans, qui appellent les protestants. Est-ce que Notre-Dame, la cathédrale de Paris, n'a pas reçu dernièrement des pasteurs de Taizé officiellement ? Des cardinaux étaient présents, pour recevoir des hérétiques, qui venaient donner un message. Et quel message ? Le message de reconnaître les Droits de l'homme. Pour nous, nous ne connaissons pas les Droits de l'homme, nous connaissons le Décalogue, nous connaissons nos devoirs. C'est cela qui est dans notre catéchisme, ce

La vie de paroisse en images



1

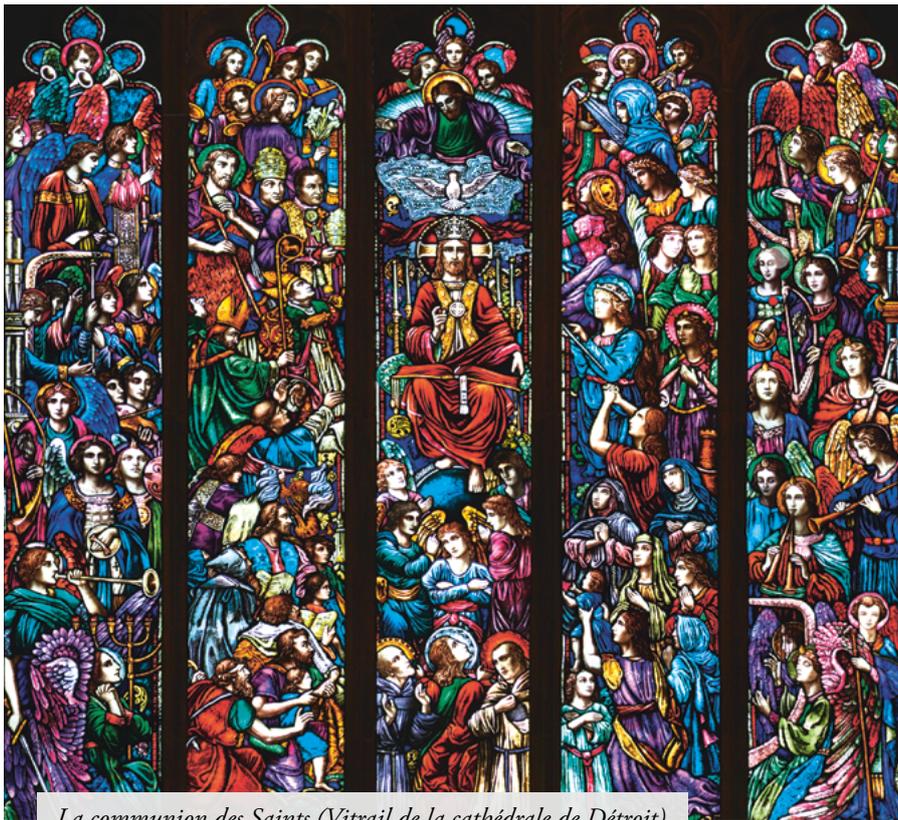


2



3

1- Durant la nuit pascale 17 adultes ont reçu la grâce du baptême. Toute à la joie de la naissance de ses nouveaux enfants, l'Eglise encourage tous ses membres à prier pour leur persévérance et pour qu'ils soient imités par de nombreux adultes. **2-** La restauration de la chapelle de la Sainte Vierge a commencé par la frise qui orne la voûte de l'entrée de la chapelle. Que notre artiste aux doigts d'or en soit ici vivement remerciée. **3-** Les étudiants de Saint-Nicolas, membres du Cercle Saint-Louis, organisaient un pèlerinage à Chartres.



La communion des Saints (Vitrail de la cathédrale de Détroit)

ne sont pas les Droits de l'homme, ces Droits de l'homme qui ont été forgés au moment de la Révolution, pour continuer la Révolution.

Car nous savons très bien, et Dieu nous l'enseigne, que si nous observons le Décalogue, alors tous les [vrais] droits des hommes seront observés, alors la justice sera observée. Mais si nous n'observons pas le Décalogue, inutile de parler des Droits de l'homme. Notre Décalogue est le fondement des Droits de l'homme. Mais si l'on ne parle plus du Décalogue, on ne parle plus des Droits de l'homme. Il suffit de voir la loi de l'avortement, qui va contre le cinquième commandement, qui tue les enfants. C'est cela, les Droits de l'homme ? (...)

Gardons notre foi, mes chers enfants. C'est vous qui êtes la génération future, c'est vous qui ferez l'Église catholique demain. C'est pour cela que je suis ici aujourd'hui, que j'accepte de venir. Pour défendre l'Église catholique, pour continuer l'Église catholique.

Elle ne peut pas périr, ce n'est pas possible. **Tant qu'il y aura la foi catholique, l'Église catholique continuera. Et la foi catholique prime tout. Il n'y a pas de droit écrit, il n'y a pas de loi écrite, qui puisse aller contre notre foi catholique.** Ce n'est pas possible. Car notre foi, c'est la vie éternelle. (...) Alors on nous dit : « Mais vous n'avez pas le droit de juger de la foi

« Pour défendre votre foi, vous avez le droit de juger ce qui est de votre foi. »

catholique, ce n'est pas vous qui pouvez juger de la foi catholique. » Comment, ce n'est pas vous qui pouvez juger de la foi catholique ? Mais vous, mes chers enfants, vous pouvez juger de la foi catholique. Vous avez dans vos mains des petits livres, vous avez votre catéchisme, et vous pouvez très bien répondre, même à un évêque qui vous dirait : « Mon cher enfant, les anges

n'existent pas, c'est une invention du Moyen Âge. » Eh bien, vous ouvrez votre petit catéchisme, et vous dites : « Monseigneur, je regrette, mais mon petit catéchisme me dit que les anges existent, puisqu'il y a des démons en enfer qui sont des anges qui ont désobéi au bon Dieu, et nous savons très bien que les démons et les anges du Ciel existent. Moi, je crois mon catéchisme. » Et vous avez raison. Et si quelqu'un vous dit : « Tu vas donner ta vie, on va te martyriser, on va te tuer si tu ne veux pas croire que les anges n'existent pas. — Eh bien, tuez-moi, je serai martyr comme l'ont été les jeunes martyrs pendant les siècles de persécutions. »

Pour défendre votre foi, vous avez le droit de juger ce qui est de votre foi. On vous l'a appris et vous le savez parfaitement. Alors maintenez votre foi, mes chers enfants. S'il faut être martyrs plus tard, vous serez martyrs. Il y en a d'autres avant vous qui ont versé leur sang. J'étais il y a quelques jours en Vendée, où des dizaines de milliers de Vendéens ont donné leur sang pour défendre leur foi. On a fait de cette affaire-là une affaire politique. Ce n'est pas une affaire politique. **Les Vendéens ont défendu leur Dieu, ils ont défendu leurs églises.**

Pourquoi l'ont-ils défendu ? Parce qu'on voulait enrôler les Vendéens dans l'armée républicaine qui tuait les prêtres, les religieux et les religieuses. Ils ont dit : « Nous, faire partie d'une armée qui va tuer nos prêtres, qui va tuer nos religieux et nos religieuses, jamais ! Nous n'acceptons pas. Nous voulons servir Dieu, nous ne voulons pas tuer nos religieux et nos religieuses, nous ne voulons pas tuer nos prêtres, nous ne voulons pas brûler nos sanctuaires. Nous avons la foi catholique, nous la défendrons jusqu'à la mort. » Voilà ce qu'ont fait les Vendéens.

Alors maintenant on a transformé ça en une affaire politique. Ce n'est

pas vrai. Et comme aujourd'hui on nous dira peut-être, on me dira que je fais de la politique, parce que je parle de Notre Seigneur Jésus-Christ roi. **Si je fais de la politique en disant que Notre Seigneur Jésus-Christ est roi, eh bien je fais de la politique.** Car Notre Seigneur Jésus-Christ est notre roi. Pas seulement au Ciel. (...) Notre Seigneur Jésus-Christ est roi de nos cœurs, de nos âmes, de nos familles, de nos cités. Ici-bas. Nos gouvernants seront jugés par Notre Seigneur Jésus-Christ. Quand ils mourront, ils seront jugés ; comme chefs d'État ils seront jugés. Tous. (...)

Voilà ce que je souhaite de tout cœur, voilà ce que j'ai demandé à Rome il y a encore dix jours. Lorsqu'on m'a demandé de venir parler à Rome, je suis venu ; je ne refuse point d'aller à Rome chaque fois qu'on m'appellera. Mais je demande, et je redemanderai, et je redemanderai toujours qu'on nous donne nos églises, qu'on nous rende nos églises, qu'on nous rende le sacrifice de la Messe, qu'on nous rende nos sacrements, qu'on nous rende la vraie Bible – et non pas une Bible œcuménique –, qu'on nous rende notre vrai catéchisme, qu'on nous rende toutes nos églises et nos sanctuaires. **Tant qu'on ne nous donnera pas ces choses-là, nous ne pourrions pas accepter ; nous ne pourrions pas accepter une religion œcuménique qui admet tous les cultes, toutes les croyances et toutes les erreurs.** S'unir à toutes les erreurs, c'est se mettre dans l'erreur soi-même. Et dès qu'on est dans l'erreur, on n'est plus dans la vérité. Et c'est pourquoi on nous persécute, car l'erreur a toujours persécuté la vérité. Et dès que la vérité se marie à l'erreur, elle devient erreur elle-même. Et alors elle persécute la vérité. « Vous êtes un orgueilleux, vous pensez vous seul avoir la vérité. » Ce n'est pas moi qui juge, encore une fois. C'est mon petit catéchisme d'enfant de cinq ans, d'enfant de dix ans, c'est mon catéchisme qui dit que je suis dans la vérité. (...)

Voilà, mes bien chers frères, ce que je croyais devoir vous dire afin de vous encourager à maintenir votre foi. Je crois que vous venez ici de nombreuses régions de la France. Puissiez-vous repartir dans la paix, dans le calme, non pas dans la violence, non pas dans la haine, non pas dans la rancœur... Celui qui possède la vérité est dans le calme. Pourquoi nous agiter, pourquoi nous émouvoir, pourquoi nous critiquer les uns les autres, pourquoi essayer d'en vouloir les uns aux autres ? Nous avons la vérité, nous avons Jésus dans nos cœurs, nous avons notre foi, nous avons notre catéchisme, tout ce que Jésus a institué pour nous sauver. Nous continuons, et nous sommes certains d'être dans la véritable voie, attendant que le bon Dieu, quand il le voudra, finisse par résoudre les problèmes qui nous entourent. Mais ce ne sont pas nos problèmes, **nous n'avons pas de problèmes, nous autres. Ce sont les autres qui ont des problèmes. C'est nous qui faisons problème aux autres, mais pour nous, nous n'avons pas de problèmes.** Ou alors il faudrait croire que l'Église a eu des problèmes pendant deux mille ans pour connaître sa foi. Eh bien non, l'Église n'a pas eu de problèmes, elle a toujours marché droit selon sa foi, et nous, nous marchons droit selon notre foi. Que ce soit là notre résolution dans la paix, dans le calme, dans la prière, dans la mortification, dans la pénitence, voilà ce que je souhaite.

Et en terminant je ne puis pas ne pas évoquer le souvenir de la très sainte Vierge Marie, qui est notre mère. Elle est catholique, elle ne peut pas ne pas être catholique, elle n'est pas œcuménique dans un faux sens de l'œcuménisme, ce n'est pas possible. Elle n'a qu'un fils Jésus, elle n'aime que son fils Jésus. Demandons-lui aussi d'être comme elle. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ainsi soit-il

Horaire des messes

Dimanche

- 8h00 : Messe lue
- 9h00 : Messe chantée grégorienne
- 10h30 : Grand-messe paroissiale
- 12h15 : Messe lue avec orgue
- 16h30 : Chapelet
- 17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
- 18h30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30. La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{ère} et 2^e classe.

Carnet paroissial

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Michel ALMANDA-FERNANDEZ	15 avril
Yanis Jean-Baptiste BEN ABDELJELIL	15 avril
Michaël BOUZIGNAC	15 avril
Lionel BRICE	15 avril
Nicolas DESMAREST	15 avril
Sébastien LARDÉ	15 avril
Fathi Jean-Baptiste MIHOUB	15 avril
Steven PICHON	15 avril
Kem Denis PORTRECI	15 avril
Josselin ROUILLON	15 avril
Pascal SCHWEITZER	15 avril
Vincent UTARD	15 avril
Julia BRIOIST	15 avril
Célia DALLAINE	15 avril
Diane MAZEREAU	15 avril
Marie PACE	15 avril
Phoébé POYEN	15 avril
Camille d'ORANGE	22 avril
Aaron VAN DEN REYSEN	22 avril
Joshua VAN DEN REYSEN	22 avril

Ont contracté mariage devant l'Église

Alain-Yvon BOURSIER avec Nicole-Marie KUNSEVI	8 avril
---	---------

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Nicole BERTEAUX, 85 ans	11 avril
-------------------------	----------

Fatima, la clé d'un siècle d'histoire

Par l'abbé Jean-Pierre Boubée

13 octobre 1917 : trois enfants ont raison d'une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Ils avaient annoncé un miracle ; ce miracle a dépassé toute espérance. Au-dessus d'une foule trempée par la pluie, le soleil apparaît soudain, tourne sur lui-même en émettant des flammes de feu et semble tomber en zigzaguant sur la terre.

Lucie, François et Jacinthe sont trois simples pastoureaux du hameau de Fatima. Ils ont 10, 8 et 7 ans. Depuis le 13 mai, chaque mois la Vierge Marie leur apparaît. Lucie, septième enfant de sa famille, vécut jusqu'en 2005. Elle sera religieuse chez les sœurs Dorothee de Pontevedra, et ira ensuite au carmel de Coïmbra. François, cousin de Lucie, n'entendit pas tout ce que dit la Sainte Vierge ; il était très triste de la peine que Dieu éprouvait devant les péchés des hommes. Jacinthe est la sœur de François. Cœur pur et simple. Elle offrit toutes ses pénitences et ses prières pour empêcher les pécheurs de tomber en enfer, que la vision lui avait révélé être très nombreux. Le frère et la sœur furent rappelés au Ciel auprès de la Vierge dans les années qui suivirent.

Les apparitions des anges

Gardée dans le secret de leur cœur, la série de six apparitions au cours de l'événement avait été préparée l'année précédente par trois apparitions d'un ange.

Au printemps 1916, ils faisaient paître les moutons près du lieu nommé le Cabeçao. Une petite pluie fine les avait conduits à s'abriter au creux d'un rocher. La pluie achevée, ils sortirent et aperçurent au-dessus des oliviers, un jeune homme au visage éblouissant qui était déjà apparu à Lucie. Cette dernière raconte :

« En arrivant près de nous, l'ange nous dit :
« Ne craignez pas ! Je suis l'ange de la paix. Priez avec moi ! »



Lucie, François et Jacinthe, les voyants de Fatima

Et, s'agenouillant à terre, il courba le front jusqu'au sol. Poussés par un mouvement surnaturel, nous l'imitâmes et nous répétâmes les paroles que nous lui entendions prononcer : "Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime, je vous demande pardon pour ceux qui ne croient pas, qui n'adorent pas, qui n'espèrent pas et qui ne vous aiment pas"... Et il disparut ».

Durant l'été 1916, c'est derrière la maison de Lucie que l'ange du Portugal leur apparaît en insistant sur

les sacrifices qu'ils doivent offrir en réparation pour les péchés.

À l'automne, leur apparaît à nouveau un ange près du même creux de rocher. Laisant une hostie et un calice en suspens, il leur apprend une prière en réparation des outrages envers l'Eucharistie ; puis il leur donne la communion.

Le début du cycle marial

Mais c'est surtout à partir du 13 mai 1917, il y a juste un siècle, que commence la célèbre série des six apparitions de la



La foule contemple le miracle du soleil

Vierge. Elle se présente nimbée de lumière au-dessus d'un chêne vert à la Cova da Iria.

Le dialogue s'engage.

- N'ayez pas peur, je ne vous ferai pas de mal.

- D'où vient votre Grâce ? lui demandai-je.

- Je suis du Ciel.

- Et que veut de moi votre Grâce ?

- Je suis venue vous demander de venir ici six mois de suite, le 13, à cette même heure. Ensuite, je vous dirai qui je suis et ce que je veux. Après, je reviendrai ici une septième fois.

Les enfants finissent par ne plus y tenir. Leurs parents apprennent l'affaire. Ils leur font une forte opposition, à laquelle s'ajoutent l'immense prudence du curé et la haine des forces publiques.

Le 13 juin, la Vierge Marie donne la teneur mystique de son message :

« Mon Fils veut établir dans le monde la dévotion à mon Cœur immaculé. À qui embrassera cette dévotion, je promets le

salut. Ces âmes seront chéries de Dieu, comme des fleurs placées par moi pour orner son trône. »

Le « grand secret »

Sans doute est-ce le 13 juillet qui marquera le plus profondément les enfants. C'est là que la Vierge leur montre l'enfer où vont se perdre les âmes des pauvres pécheurs. « Nous vîmes, rapporte Lucie, comme un océan de feu. Plongés dans ce feu nous voyions les démons et les âmes (des damnés). Celles-ci étaient comme des braises transparentes, noires ou bronzées, ayant forme humaine. Elles flottaient dans cet incendie, soulevées par les flammes qui sortaient d'elles-mêmes, avec des nuages de fumée. Elles retombaient de tous côtés, comme les étincelles dans les grands incendies, sans poids ni équilibre, au milieu des cris et des gémissements de douleur et de désespoir qui horrifiaient et faisaient trembler de frayeur. » La Vierge Marie répète la nécessité de la dévotion à son Cœur immaculé pour arracher les pécheurs à la damnation en les incitant à la conversion.

Pour la première fois, elle annonce : « Je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur immaculé et la Communion réparatrice des premiers samedis du mois. »

Tous ces éléments constituent les premières parties du grand secret... Elle suspend toute l'histoire du siècle qui va suivre à l'obéissance à son injonction. N'est-ce pas ce puissant totalitarisme socialiste et marxiste avec toutes ses métastases qui est la clé historique de toutes les décennies suivantes ?

Ce n'est que le 19 août que les enfants verront la Vierge Marie une nouvelle fois. En effet, le ferblantier les avait fait incarcérer le 13. Ce jour-là, c'est au Valinhos que la céleste visiteuse apparaît.

Le 13 septembre, en présence d'une foule immense, la Vierge se montre à nouveau aux enfants. Toute la foule voit le sommet du chêne vert ployer doucement à l'arrivée de la visiteuse. Elle leur renouvelle l'annonce du célèbre miracle.

Le miracle annoncé

Le 13 octobre, Ce furent des dizaines de milliers de personnes qui s'étaient rassemblés malgré la boue et la pluie. Quand, soudain, Lucie cria : « Regardez le soleil ! » Et c'est alors qu'on put regarder parfaitement le soleil sans en être incommodé. On aurait dit, faisait remarquer M. Marto au P. de Marchi, qu'il s'éteignait et se

Maria Carreira décrivait dans les mêmes termes la stupéfiante chute du soleil : « Il produisait différentes couleurs : jaune, bleu, blanc ; et il tremblait, tremblait tellement ! Il semblait une roue de feu qui allait tomber sur la foule. On criait : « Ô Jésus ! Nous allons tous mourir ! » – « Ô Jésus ! nous mourons tous ! » D'autres s'écriaient : « Notre-Dame, au secours ! »

fant-Jésus. La très Sainte Vierge lui dit : « Vois, ma fille, mon Cœur entouré d'épines que les hommes ingrats m'enfoncent à chaque instant par leurs blasphèmes et leurs ingratitude. Toi, du moins, tâche de me consoler et dis que tous ceux qui, pendant cinq mois, le premier samedi, se confesseront, recevront la sainte Communion, réciteront un chapelet, et me tiendront

compagnie pendant quinze minutes en méditant sur les quinze mystères du Rosaire, en esprit de réparation, je promets de les assister à l'heure de la mort avec toutes les grâces nécessaires pour le salut de leur âme ».



Le sanctuaire de Fatima

Le 13 juin 1929, à Tuy, une grandiose théophanie trinitaire se présente à Lucie et achève le cycle des apparitions principales. La Vierge Marie dit à Lucie : « Le moment est venu où Dieu demande au Saint-Père de faire, en union avec tous les évêques du monde, la consé-

cration de la Russie à mon Cœur immaculé, promettant de la sauver par ce moyen. Elles sont si nombreuses les âmes que la justice de Dieu condamne pour des péchés commis contre moi, que je viens demander réparation. Sacrifie-toi à cette intention et prie ».

Ces grandes demandes : la dévotion réparatrice au Cœur immaculé de Marie, la consécration de la Russie à ce même Cœur, et les conséquences de l'énigmatique troisième secret constituent une épopée encore inachevée qu'il serait très long de résumer en ces quelques lignes. ●

rallumait, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Il lançait des faisceaux de lumière, d'un côté et de l'autre, et peignait tout de différentes couleurs : les arbres, les gens, le sol, l'air. Mais la grande preuve (du miracle) c'est que le soleil ne faisait pas mal aux yeux.

« Tout le monde était immobile. Tout le monde se taisait. Tous regardaient le ciel. À un certain moment le soleil s'arrêta, et puis recommença à danser, à tourner ; il s'arrêta encore une fois, et se remit encore une fois à danser, jusqu'au moment enfin, où il parut se détacher du ciel et s'avancer sur nous. Ce fut un instant terrible ! »

Les voyants, pendant ce temps virent successivement la Sainte Famille, Notre-Dame des Douleurs, et Notre-Dame du Mont-Carmel.

Lors de la fin de ce miracle, d'une voix d'une rare autorité, Lucie incita avec véhémence à la conversion.

Pontevedra 1925

L'aperçu sur cet événement serait incomplet sans citer les deux grandes interventions que la Vierge avait annoncées.

Dans la soirée du jeudi 10 décembre 1925, après le souper, Lucie reçut dans sa cellule la visite de la Vierge Marie et de l'En-

Le Cœur immaculé de Marie (1)

Par l'abbé François-Marie Chautard

Il en est des apparitions mariales comme des pages de l'Évangile. Chacune recèle un message spirituel qui en fait toute la richesse. Les apparitions de Fatima n'échappent pas à cette règle, et un siècle après il est encore temps de le recueillir. Mais quel est-il ?

Si nous ouvrons ce livre de vie et en tournons les pages en y cherchant les lignes fortes, nous sommes naturellement conduits à la dévotion au Cœur immaculé et douloureux de Marie. Comme un blason qui orne chaque pièce d'un palais, le cœur de Marie apparaît à chaque apparition de Fatima et leur donne un cachet unique.



Notre-Dame de Fatima

Les sources dans les apparitions

Cette présence apparaît dès la première apparition de l'ange au printemps 1916 : « Priez ainsi, dit-il aux petites pâtres. Les Cœurs de Jésus et de Marie sont attentifs à la voix de vos supplications ». Le message de l'été 1916 revient sur ce sujet : « Que faites-vous ? Priez. Priez beaucoup ! Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie ont sur vous des desseins de miséricorde. Offrez sans cesse au Très-Haut des prières et des sacrifices ».

Un an plus tard, 13 juin 1917, lors de la deuxième apparition de la Sainte Vierge, Notre-Dame développe cette idée.

« - Je voudrais vous demander de nous emmener au Ciel, demande immédiatement Lucie.

- Oui. Jacinthe et François, je les emmènerai bientôt ; mais toi, Lucie, tu resteras ici pendant un certain temps. Jésus veut se servir de toi afin de me faire connaître et aimer. Il veut **établir dans le monde la dévotion à mon Cœur immaculé**. À qui embrassera cette dévotion, je promets le Salut. Ces âmes seront chéries de Dieu, comme des fleurs placées par Moi pour orner son trône.

- Je vais rester ici toute seule ? demandai-je avec peine.

- Non, ma fille. Tu souffres beaucoup ? Ne te décourage pas, je ne t'abandonnerai jamais ! **Mon Cœur immaculé sera ton refuge et le chemin** qui te conduira jusqu'à Dieu. (...) »

En quelques mots, l'accent est mis sur cette dévotion dont on découvre les caractères. Notre-Dame y révèle son origine divine, sa nouveauté, son fruit, la mission de Lucie et le profit spirituel que celle-ci trouvera dans cette dévotion.

L'origine divine du message

D'emblée, la dévotion au cœur immaculé de Marie apparaît comme le grand message de Fatima. « Jésus veut se servir de toi afin de me faire connaître et aimer. Il veut établir dans le monde la dévotion à mon Cœur immaculé ».

C'est un appel de Dieu, et donc une grâce nouvelle accordée au monde. Le but en est immédiatement indiqué par la Vierge : son Fils entend développer la connaissance et l'amour de sa mère, et la dévotion au Cœur immaculé en est à la fois le terme et le moyen. Le terme, car il s'agit d'honorer Marie dans son cœur immaculé, et le moyen, car cette dévotion tournera à une plus grande connaissance et à un plus grand amour de Notre-Dame.

Cette dévotion n'est pas réservée aux consacrés, aux prêtres ou même à l'Église ou au Portugal. C'est au contraire une dévotion universelle que le Christ veut instaurer ici-bas : « dans le monde ».

La nouveauté de ce culte

Sa nouveauté est indiquée par le verbe « établir ». Il ne s'agit pas de restaurer un culte tombé en désuétude mais de le fonder. Non que la dévotion au Cœur immaculé soit inédite. L'Évangile en parle, et les mystiques n'ont pas attendu le XX^e s. pour en découvrir l'existence. Au XVII^e s. notamment, saint Jean-Eudes s'en fit l'ardent propagateur. Mais ce culte n'était pratiqué que par des spirituels et n'était pas encore étendu à l'ensemble du monde. On parlait d'ailleurs da-

vantage du Saint Cœur de Marie que du cœur immaculé, ne devant pas la définition de l'immaculée conception de Notre-Dame.

Son fruit

Sans en préciser encore la nature, Notre-Dame en annonce les fruits : le salut éternel et une prédilection divine et mariale : « Ces âmes seront chéries de Dieu, comme des fleurs placées par Moi pour orner son trône ».

Notre-Dame précisera plus tard l'étendue des grâces accordées tout spécialement aux âmes qui pratiqueront la dévotion des cinq premiers samedis du mois. En ce 13 juin 1917, elle se contente d'un aperçu.

La mission de Lucie

Ici s'éclaire la mission de Lucie. Celle-ci demandait à Marie de les emmener au Ciel, elle et ses cousins. La belle dame répond de-rechef : les deux cousins iront vite en paradis, mais Lucie restera « un certain temps » sur terre car Jésus entend lui confier une mission :

œuvrer à l'établissement de cette dévotion.

Objet de sa mission, cette dévotion en sera tout autant le moyen et le soutien, la lumière spirituelle de toute la vie intérieure de son âme. « Tu souffres beaucoup ? Ne te décourage pas, je ne t'abandonnerai jamais ! Mon Cœur immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu. (...) »

« **Mon Cœur immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu.** »

Les enfants eurent alors une vision qui illustrait les paroles de la Sainte Vierge :

« Dans la paume de la main droite de Notre-Dame se trouvait un cœur, **entouré d'épines** qui semblaient s'y enfoncer. Nous avons compris que c'était **le Cœur immaculé de Marie**, outragé par les péchés de l'humanité, qui demandait réparation ».

Plus claire qu'un discours, l'image manifestait aux enfants de nouvelles qualités de ce cœur immaculé. Le cercle d'épines en montrait toute la douleur¹. Et du reste, Marie conserva un visage grave durant toutes les apparitions de Fatima. Il y a là une image inédite. Car si l'image évangélique d'un cœur transpercé d'un glaive est classique, celle d'une couronne d'épines encerclant le cœur de Marie est insolite.

Si l'on veut bien se rappeler que le Christ fut affublé de ce diadème de sang en dérision de sa royauté, on pourra songer que

le cœur de Marie cerclé d'épines figure la propre royauté de Notre-Dame reniée et bafouée.

Cette unité de supplice entre le Fils et sa mère montre également l'affinité des saints cœurs et la compassion de Notre-Dame, tout unie au sacrifice de son Fils. De toute évidence, une couronne d'épines ornant un cœur, siège de l'amour, illustre combien l'amour de la passion de son Fils était inscrit dans son âme.

Il est en revanche surprenant de voir le cœur de Marie tenu dans la paume de sa main droite. Comme en toute manifestation du divin, les moindres détails ont leur importance. Jésus montrait son cœur blessé à sainte Marguerite-Marie, ici, Notre-Dame présente le sien aux petits enfants de Fatima. N'est-ce pas une manière de dire que ce cœur maternel est donné aux hommes ?

Enfin, comme le précise Lucie, les enfants comprirent qu'il s'agissait du cœur de Marie qui réclamait réparation des outrages commis par les péchés des hommes. La nature de cette réparation sera indiquée un mois plus tard, lors de l'apparition du 13 juillet.

Les apparitions de Fatima seraient résolument placées sous l'angle de l'amour réparateur. Il y a là une divine réponse à l'antinomie entre justice et miséricorde, réparation et amour de Dieu.

L'amour serait réparation, la miséricorde prendrait à cœur la justice ; justice et réparation, animées de la divine charité, en seraient comme les prolongements. ●

(à suivre)

La Vierge pèlerine à Saint-Nicolas

7 - 13 mai 2017

Mission paroissiale par les capucins de Morgon

Dimanche 7 mai

- 10h30, accueil solennel de la Vierge pèlerine
- 16h30 : vêpres
- 17h00 : 1^{re} conférence de mission
- 18h00 : salut du TSS

Du 8 au 11 mai

- à partir de 14h30, outre le prêtre de garde, un capucin confesse
- 17h45 : office du rosaire
- 18h30 : messe chantée avec prédication
- 19h15- 20h00 : conférence de mission

Vendredi 12 mai

- 9h00 : messe de l'école Saint-Louis
- à partir de 14h30, outre le prêtre de garde, un capucin confesse
- 17h30 : chemin de croix
- 18h30 : messe chantée avec prédication
- 19h15- 20h00 : 6^{ème} conférence de mission

Samedi 13 mai

- à partir de 9h00, les capucins confessent
- 10h00 : conférence par M. l'abbé Bouchaouret
- 11h30 : messe chantée de clôture avec prédication



Histoire de Saint-Nicolas (6)

La résistance doctrinale du clergé de Saint-Nicolas lors de la crise gallicane

Par Vincent Ossadzow

En pointe dans la lutte contre le jansénisme parisien, le clergé de Saint-Nicolas du Chardonnet se distingue également au XVIII^e siècle quand le gallicanisme met en péril la soumission de l'Église de France à l'autorité pontificale. Gardant l'orthodoxie, « prêchant à temps et à contre-temps¹ », ces prêtres n'hésitent pas à s'exposer à l'isolement au sein du clergé ni aux représailles du pouvoir royal.

Initiié en 1438 par la Pragmatic Sanction de Charles VII, le gallicanisme singularise la France en Europe au niveau des relations entre l'Église et l'État. Au XVII^e siècle, Louis XIV souhaite réaffirmer et renforcer l'autorité du pouvoir royal tant sur l'assemblée du clergé que vis-à-vis du pape. Ainsi sont développés les Quatre articles du 19 mars 1682, qui définissent les « libertés » de l'Église gallicane : 1° le souverain pontife n'a qu'une autorité spirituelle (les rois et les évêques ne sont donc pas soumis à son autorité temporelle) ; 2° il ne peut juger ni déposer les rois ; 3° le concile œcuménique (de France) et la coutume ont une autorité supérieure à celle des conciles généraux (de Rome) ; 4° en matière de dogme, le pape n'est infaillible qu'avec l'accord de l'Église entière (donc de la France).

La déclaration est signée par 72 évêques ou prêtres de l'assemblée du clergé. Cette émancipation provoque presque un schisme entre Rome et la France, tant la liberté voulue par Louis XIV et l'assemblée du clergé irrite le souverain pontife, qui fait brûler ladite déclaration considérée à la limite de l'hérésie. Les papes Innocent XI, en avril 1682, puis Alexandre VIII, par la constitution *Inter multiplices* en août 1690, condamnent ces propositions.



Le clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet s'oppose alors doctrinalement et publiquement à ce schisme. L'abbé Joseph Boucher, docteur en théologie et professeur en Sorbonne, curé de la paroisse depuis 1677, et l'abbé Michel Chamillard, vicaire, supérieur de la communauté-séminaire depuis 1678 et constant défenseur de la catholicité depuis sa lutte contre le jansénisme, s'illustrent contre cette déclaration des Quatre articles.

Le 15 juin 1682, l'assemblée de la Sorbonne s'oppose à ladite déclaration, défiant ainsi ouvertement Louis XIV ; accompagné de l'abbé Boucher, l'abbé Chamillard y prononce un discours réaffirmant la soumission et l'unité de l'Église auprès du souverain pontife ; il propose alors d'adresser une requête à l'archevêque de Paris, argumentant les objections, avant de faire enregistrer par la faculté de théologie cette déclaration des Quatre articles. Frappé par cette résistance inattendue, le Roi interdit la poursuite, les jours suivants, de

l'assemblée de la Sorbonne ; le 21 juin, par lettres de cachet, le souverain exile l'abbé Boucher à Guingamp (où on ne parle pas le français) et l'abbé Chamillard à Issoudun ; huit autres docteurs de Sorbonne sont également dispersés dans les différentes provinces de France, le Roi visant spécialement la compagnie de Saint-Sulpice, les Missions étrangères et la communauté de Saint-Nicolas. Le 28 juin, l'archevêque de Paris François de Harlay nomme l'abbé Nicolas Cocquelin curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et également supérieur de la communauté-séminaire. Assez intrigant et intelligent, ce nouveau pasteur est lui-même, depuis vingt ans, promoteur de la déclaration des Quatre articles. L'exil dure cinq ans et, en août 1687, après d'âpres négociations avec Innocent XI, les dix docteurs de Sorbonne sont rappelés à Paris par Louis XIV, et les abbés Boucher et Chamillard reprennent leur ministère respectif. La crise gallicane reste toutefois durable, le pape refusant les investitures canoniques en France² ; jusqu'à 35 évêchés sont alors vacants. En septembre 1693, Louis XIV cède et permet aux prélats de faire acte de soumission au Saint-Siège, sans pour autant que lui-même désavoue la doctrine gallicane.

Dans la lignée de ces prêtres fermes dans la foi, le clergé de Saint-Nicolas, un siècle plus tard, conservera inébranlablement cette même foi au milieu de la Terreur révolutionnaire. ●

¹ Tim., II, 1.

² Louis XIV revendique alors le droit de régale pour les diocèses des nouvelles provinces rattachées au domaine royal, notamment dans le Midi.

▶ Activités de la paroisse

Dimanche 7 mai

- ♦ Au début de la messe de 10h30, accueil solennel de la Vierge pèlerine de N.-D. de Fatima
- ♦ Vente de vin au profit du fond d'entraide pour le pèlerinage de Pentecôte
- ♦ 16h30 : vêpres
- ♦ 17h00 : 1^{ère} conférence de Mission, suivie par le salut du Très Saint-Sacrement

Du 7 au 13 mai, présence de la Vierge pèlerine de N.-D. de Fatima, Mission paroissiale prêchée par les capucins de Morgon. Durant la mission, les gardes restent inchangées, un capucin se tenant de plus au confessionnal tous les après-midi

Lundi 8 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée
- ♦ 19h30 : 2^{ème} conférence de Mission paroissiale
- ♦ Pas de réunion du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Mardi 9 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée
- ♦ 19h30 : 3^{ème} conférence de Mission paroissiale
- ♦ Pas de cours de doctrine approfondie

Mercredi 10 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ♦ 19h30 : 4^{ème} conférence de Mission paroissiale

Judi 11 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée
- ♦ 19h30 : 5^{ème} conférence de Mission paroissiale
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 12 mai

- ♦ 9h00 : messe de l'école Saint-Louis
- ♦ 17h30 : chemin de Croix
- ♦ 18h30 : messe chantée
- ♦ 19h30 : 6^{ème} conférence de Mission paroissiale

Samedi 13 mai

- ♦ 10h00 : conférence de clôture de Mission par M. l'abbé Bouchacourt
- ♦ 11h30 : messe chantée votive du Cœur Immaculé de Marie, en clôture de mission - adieux à la Vierge pèlerine
- ♦ Pas de messe à 12h15
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Cours de catéchisme pour les enfants comme de coutume
- ♦ 14h30 : chapelet organisé par SOS Tout-Petits au croisement du boulevard du Montparnasse et de l'Avenue de l'Observatoire
- ♦ 16h00 : mariage de M. Steven Pichon et de Mlle Diane Mazereau
- ♦ Le soir, méchoui à Fontenay le Fleury pour les 40 ans de notre groupe scout

Dimanche 14 mai

- ♦ De 9h00 à 12h30, ouverture de la bibliothèque paroissiale
- ♦ À la sortie des messes, quête au profit de la restauration de la chapelle Marie Reine du Clergé
- ♦ Sur le parvis, vente de gâteaux au profit de l'école Saint-Louis

Lundi 15 mai

- ♦ À 19h30 à l'Institut universitaire Saint-Pie X, conférence de Mme Dominique Millet-Gérard sur "Paul Claudel et les Pères de l'Église"

Mardi 16 mai

- ♦ De 9h30 à 16h00, recollection du tiers-ordre carmélitain
- ♦ 19h30 : réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul
- ♦ 20h00 : dans le cadre du cycle de philosophe politique, conférence de M. l'abbé Billecocq sur "les conséquences politiques du protestantisme"

Mercredi 17 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ♦ 20h00 : réunion des Jeunes Pro à Notre-Dame de Consolation avec une conférence de M. l'abbé Jean de Lassus, "Fatima, une apparition pour notre temps"

Judi 18 mai

- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 19 mai

- ♦ De 18h30 à 20h00, consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 20 mai

- ♦ 11h00 : baptême de l'enfant de Bentzmann
- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Cours de catéchisme pour les enfants, comme de coutume

Dimanche 21 mai

- ♦ Kermesse paroissiale, autour de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet
- ♦ Pas de vêpres ni de salut l'après-midi en raison de la kermesse

Mardi 23 mai

- ♦ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 24 mai

- ♦ 17h45 : premières vêpres de l'Ascension
- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants (vigile de l'Ascension)

Judi 25 mai

- ♦ Ascension, fête d'obligation - horaires du dimanche
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes

Samedi 27 mai

- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Catéchisme pour enfants, comme de coutume

Dimanche 28 mai

- ♦ À la sortie des messes, vente de vin au profit du fond d'entraide pour le pèlerinage de Pentecôte

- ♦ 17h45 : concert spirituel d'orgue

Lundi 29 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée de Notre-Dame Médiatrice

Mardi 30 mai

- ♦ 17h45 : 1^{ères} vêpres de la dédicace de Notre-Dame de Paris
- ♦ 18h30 : messe chantée de Sainte Jeanne d'Arc

Mercredi 31 mai

- ♦ 17h45 : 2^{èmes} vêpres de la dédicace de Notre-Dame de Paris
- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants (dédicace de Notre-Dame de Paris)
- ♦ 20h00 : réunion des étudiants du Cercle Saint-Louis, avec une conférence de M. l'abbé de La Rocque

Judi 1^{er} juin

- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 2 juin

- ♦ 13h00 : exposition du très Saint-Sacrement jusqu'à minuit seulement, en raison du pèlerinage de Pentecôte
- ♦ 17h45 : office du rosaire
- ♦ 18h30 : messe chantée, votive du Sacré-Cœur
- ♦ 18h30 à 20h00 : consultations notariales gratuites en salle des catéchismes
- ♦ 21h30 : école d'oraison pour les Jeunes Pro

3, 4 et 5 juin : pèlerinage national de Pentecôte entre Chartres et Paris

Samedi 3

- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour enfants en raison du pèlerinage de Pentecôte
- ♦ 17h45 : 1^{ères} vêpres de la Pentecôte
- ♦ 18h30 : messe chantée de la vigile de la Pentecôte

Le Chardonnet

Mensuel de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.fr

Directeur de la publication :
Abbé Patrick de La Rocque

Maquette et mise en page :
www.topazegraphic.com

Imprimerie

Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0321 G 87731

Tirage : 1300 exemplaires

